

LA POLITIQUE FRANÇAISE SUR LA QUESTION CHYPRIOTE

L'Association des amis de Chypre (A.A.C.), basée à Paris a adressé aux candidats à l'élection présidentielle française un questionnaire portant sur l'occupation du territoire chypriote par l'armée turque ainsi que sur la demande d'adhésion de Chypre à l'Union européenne. Nous publions ci-dessous les réponses de **Jacques Chirac** qui, entretemps, a été élu **président de la République française**.

A.A.C.- Depuis plus de vingt ans la partie nord de la république de Chypre est occupée par les forces armées de la Turquie en violation des règles du droit international. Quelles sanctions selon vous la France doit-elle envisager contre ce pays qui se refuse à appliquer les résolutions de l'ONU relatives à l'indépendance, à la souveraineté et à l'unité de la République de Chypre ?

Jacques Chirac - La France soutient un processus de règlement conduisant à une fédération bi-zonale et bi-communautaire, conformément aux résolutions du Conseil de Sécurité. C'est pourquoi, je souscris à l'action du Secrétaire général des Nations-Unies en ce sens.

Si les Nations-Unies doivent naturellement jouer un rôle primordial dans la recherche de toute solution globale de la question de Chypre, l'Union européenne, elle aussi, a intérêt à s'impliquer davantage afin d'amener les deux parties à renouer les fils du dialogue. Il faut donc se réjouir que le 6 mars dernier, le Conseil de l'Union européenne ait estimé que les négociations d'adhésion pourraient commencer sur la base de propositions de la Commission, six mois après la conférence de 1996. Il s'agit là d'une chance historique de faire évoluer le dossier chypriote et un espoir d'aboutir un jour à un règlement global.

A.A.C.- Etes-vous d'accord pour que toute solution de la question chypriote implique ainsi que le propose le président Cléridès la démilitarisation de l'île de Chypre et le départ des troupes turques de ce pays?

Jacques Chirac -La démilitarisation demeure un objectif. Dans les circonstances présentes, il demeure difficile à atteindre, compte tenu de l'opposition des Chypriotes turcs.

Il est évident que la sécurité reste une préoccupation commune pour les deux parties et, dans un premier temps, des mesures de nature à faire baisser la tension (par exemple un retrait partiel des troupes turques) contribueraient certainement à une amélioration du climat dans l'île.

A.A.C.- A la suite de l'intervention militaire turque à Chypre de l'été 1974 plusieurs dizaines de Français dont les biens ont été détruits attendent en vain une indemnisation des autorités d'Ankara. D'autre part celles-ci refusent de permettre une enquête sur le sort des 1618 Chypriotes disparus au cours de cette intervention, et dont certains seraient encore en vie dans des prisons de Turquie. Etes-vous d'accord pour subordonner la ratification par Paris du récent accord établissant

l'Union douanière entre l'Union européenne et la Turquie à l'indemnisation des Français de Chypre et à la fourniture par Ankara de renseignements précis concernant les Chypriotes disparus?

Jacques Chirac -Selon les procédures en vigueur, l'accord d'Union douanière entre l'Union européenne et la Turquie devra être soumis pour avis conforme au Parlement européen seulement.

Les autorités françaises sont intervenues dès la fin de l'opération militaire turque à Chypre en 1974 pour obtenir une indemnisation de nos ressortissants dépossédés à la suite des événements survenus dans la partie nord de l'île, mais sans succès. Cette question n'a de chance de progresser que dans le cadre d'un règlement global du problème de Chypre.

S'agissant plus précisément du problème douloureux des disparus, je serais prêt, dans le cadre de la reprise des négociations intercommunautaires, à demander aux autorités turques d'inciter les Chypriotes turcs à se montrer coopératifs. C'est aussi l'affaire de la Commission des droits de l'homme des Nations-Unies, notamment sous l'égide du Comité Tripartite sur les disparus.

A.A.C.-Depuis quelques années le ministère français du Tourisme tolère l'organisation par des agences de tourisme ayant leur siège à Paris de séjours dans la zone occupée de Chypre dans des hôtels appartenant à des Chypriotes grecs privés illégalement de leurs biens. Etes-vous d'accord pour faire cesser l'organisation de ces séjours et prévoir l'indemnisation de ces hôteliers?

Jacques Chirac -Je vous rappelle que la France a de façon constante réaffirmé qu'elle ne reconnaît pas la "République turque de Chypre du nord". Elle ne reconnaît comme autorités légales de l'ensemble du territoire que le gouvernement de la République de Chypre. En conséquence, la France n'a pas de représentation diplomatique ou consulaire dans cette partie de l'île et ne peut donc assurer à ses ressortissants une protection adéquate.

Je sais que le ministère des Affaires étrangères est intervenu à plusieurs reprises auprès du ministère du Tourisme sur la question des agences de voyages afin de leur rappeler les difficultés que pourraient rencontrer les touristes se rendant sur place.

A.A.C.- Il a été décidé au Conseil européen de Corfou de juin 1994 que le prochain élargissement de l'Union européenne concernerait Chypre. Le 6 mars dernier, le Conseil des Ministres de l'Union européenne a prévu que seront engagées des négociations avec Chypre en vue de son adhésion dans le sommaire suivant la Conférence Intergouvernementale (GIG) de 1998. Soutiendrez-vous la candidature de la République de Chypre à l'Union européenne?

Jacques Chirac -Je voudrais d'abord souligner que c'est sous la Présidence française de l'Union européenne que l'engagement sur l'adhésion de Chypre a été pris.

La candidature de Chypre s'inscrit dans le cadre de la priorité accordée par la France à la dimension méditerranéenne de l'Union européenne.

Dans cet esprit, la perspective d'adhésion de Chypre à l'Union européenne devrait en outre faciliter le règlement de la question chypriote.